

# LA PARLOTE

## MARS 2008

### Dans ce numéro :

Revendications du 8 mars	2
Épinglette 2008	2
Petite histoire du 8 mars	3
Formation en leadership	3
Changements pour la Charte pour l'égalité	4
Des réactions au budget	5
Être féministe en 2008	6
Contre les publicités sexistes	7
Écrans de veille inacceptable	7
Nouvelles brèves	8

8 MARS 2008

### L'autonomie économique des femmes

L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES :  
UNE FORCE COLLECTIVE



JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES - 8 MARS 2008

## UN DÉFI À RELEVER.

C'est la bannière de l'autonomie économique des femmes que les membres du Collectif du 8 mars ont choisi de porter cette année à l'occasion de la journée internationale des femmes.

Malgré le rattrapage remarquable des dernières décennies, les défis restent nombreux pour atteindre cet objectif, y compris au plan des revenus, de l'emploi et des conditions de vie et de travail.

Le manque d'autonomie économique des femmes découle de nos choix politiques et économiques que nous effectuons chaque jour en tant que société. La fin de la pauvreté des

femmes n'est pas une question de charité mais bien une question des droits des femmes et des droits humains.

### Qu'est-ce que l'autonomie économique des femmes ?

L'autonomie économique des femmes se définit comme :

**« La possibilité pour les femmes d'avoir accès, au cours de l'ensemble des cycles de leur vie, aux moyens et ressources économiques (emploi, services et revenu suffisant) pour répondre à leurs besoins, ainsi qu'à ceux des personnes dont elles ont la charge,**

**et la possibilité de faire des choix économiques et d'influencer les structures économiques de nos sociétés. »**

L'autonomie économique inclut aussi l'accès à l'ensemble des politiques sociales et des programmes de sécurité sociale qui permettent, par exemple, de se faire soigner quand on est malade ou d'avoir un revenu en cas de perte d'emploi. Bref, cela implique d'avoir accès aux moyens qu'on se donne comme société pour s'assurer et se protéger collectivement contre les risques de la vie.

## LES REVENDICATIONS DU 8 MARS

Le **Collectif 8 mars** a choisi cette année de mettre de l'avant quatre revendications en lien avec le thème de cette année « L'autonomie économique des femmes : une force collective ».



personnes salariées qui effectuent un travail équivalent dans une même entreprise.

### 3: Reconnaissance des diplômés et des acquis des femmes immigrantes

La pleine reconnaissance des diplômés et des acquis afin de favoriser l'accès et l'intégration des femmes au marché du travail à la hauteur des compétences obtenues ici ou ailleurs, et ce, particulièrement pour les femmes immigrantes.

### 4: Conciliation travail-famille

Une véritable politique gouvernementale de conciliation famille-travail-études et que des moyens soient mis à la disposition des entreprises pour que des mesures habilitantes soient implantées.

Source: site web, FFQ

### 1: Salaire minimum

L'augmentation du salaire minimum à 10,43/h, afin qu'il permette à une personne seule qui travaille 40 heures par semaine d'avoir un revenu annuel équivalent au seuil de faible revenu, avant impôt, établi par Statistique Canada pour une personne seule.

### 2: Précarité du travail

La modification de la *Loi sur les normes du travail* interdisant les disparités de traitement fondées sur le statut d'emploi afin de garantir aux personnes occupant un emploi atypique les mêmes conditions de travail (salaire et avantages sociaux) que celles accordées aux autres

## DES FAITS

### Salaire minimum

♀ Au Québec, environ les 2/3 des quelques 148,000 emplois au salaire minimum sont occupés par des femmes et seulement 40% d'entre elles travaillent à temps plein.

### Précarité d'emploi

♀ En 2004, seulement 41% des travailleuses Québécoises ont reçu des prestations d'assurance emploi.

### Femmes immigrantes.

♀ En affaires, finances et administration, elles étaient 25% et seulement 18% sont demeurées dans le domaine. La même dégringolade s'est produite dans les sciences naturelles et appliquées, la santé, les sciences sociales, l'éducation et les services gouvernementaux.

### Conciliation travail-famille

♀ Les femmes sont absentes six fois plus souvent que les hommes au travail pour des raisons personnelles

Source : *Bulletin de la FTQ, Vol.16, no 1, Printemps 2008*

## ÉPINGLETTE 2008: UNE SACOCHE! POURQUOI?

Pour toutes les femmes, la « sacoche » est l'outil indispensable dans leur vie quotidienne. C'est ce qu'elles apportent au boulot, lors des loisirs, des rencontres familiales, des activités sociales. Elles y mettent ce dont elles ont besoin, ce qui leur est cher. Cela représente tout leur savoir-faire et leur savoir-être



## LA PETITE HISTOIRE DU 8 MARS

### Une première célébration

La Journée internationale des femmes tire son origine d'une manifestation pour le droit de vote des femmes organisé par le Comité national de la femme du Parti socialiste américain et qui a eu lieu lors du dernier dimanche de février 1909. En 1910, lors de la seconde Conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague, la présidente du Secrétariat internationale des femmes socialistes, propose l'instauration d'une journée des femmes qui serait célébrée à chaque année pour servir la propagande en vue de l'obtention du droit de vote des femmes. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les déléguées des 17 pays présents.

### Un 8 mars universel

A partir de 1921, la Journée internationale des femmes est marquée vers la même date chaque année en Europe et dans d'autres régions du monde. C'est aussi le cas en Amérique du Nord où elle est

soulignée au même moment, mais de façon sporadique, jusqu'à la fin des années soixante. Elle s'est depuis transformée en une activité d'envergure à laquelle le mouvement féministe a largement contribué.

En 1977, l'ONU adopte une résolution pour inviter chaque pays de la planète à consacrer une journée à la célébration des droits des femmes et de la paix internationale.

### Au Québec

A la fin des années 60, l'intérêt pour la Journée internationale des femmes est avivé par le mouvement de libération des femmes qui prend naissance au Québec. Le 8 mars 1971, le Front de libération des femmes lance officiellement une campagne nationale pour l'avortement libre et gratuit. Une marche est alors organisée à Montréal de même qu'un colloque. Les



groupes de femmes, les syndicats et les groupes communautaires contribuent également à faire du 8 mars une manifestation annuelle.

Depuis ce temps, partout au Québec, les groupes de femmes soulignent toujours le 8 mars en lui donnant une couleur très particulière à chaque année.

La Journée internationale des femmes est un moment propice à la réflexion et à la recherche de solutions visant à améliorer la condition des femmes. Cette journée spéciale permet aussi de se rappeler des gains faits par les femmes au cours des décennies à force de luttes, de manifestations, d'actions concrètes pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes.

## FORMATION EN LEADERSHIP

Lancé en décembre 2007, le « Centre de développement femmes et gouvernance » vise à offrir de la formation à des citoyennes de tous horizons qui, par leur expérience et leur engagement, ont démontré leur potentiel de leader et d'agente de changement. Mis sur pied par le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD), en collaboration avec l'École nationale d'administration publique (ENAP), c'est le premier projet à être approuvé dans le cadre du Fonds de



partenariat pour les femmes du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada.

Le financement reçu permettra au GFPD d'offrir une formation en leadership à quelque 600 femmes de quatre régions du Québec, tout en jouant un rôle de mentor auprès d'une centaine de Québécoises souhaitant participer au processus démocratique. De même, le GFPD sera aussi en mesure d'organiser une activité de réseautage annuelle avec l'ensemble des partici-

pantes et les partenaires du centre. C'est ainsi que, pour le GFPD, le centre est vu comme étant "un véritable outil d'accélération de l'atteinte effective de l'égalité". Le centre regroupera ses activités autour de trois volets principaux:

- ♀ Vie politique et démocratie;
- ♀ Emploi et politiques publiques;
- ♀ Carrière et compétences en gestion.

Source: site web Oregand

## UN CHANGEMENT À LA CHARTE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES

*Voici un communiqué de presse envoyé le 14 février. Ce communiqué est en fait la position résumée du CSF sur le projet de loi 63, modifiant la charte québécoise.*



La présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Christiane Pelchat, présente aujourd'hui à la Commission des affaires sociales le mémoire du Conseil sur le projet de loi no 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne. "Pour la première fois, le mot "femme" et l'expression "égalité entre les femmes et les hommes" seront écrits noir sur blanc dans la Charte. Il s'agit d'un gain extraordinaire, notamment parce que la Charte est le réceptacle des valeurs de notre société", déclare la présidente du Conseil.

Concrètement, les modifications proposées par le projet de loi no 63 enverront aux juges un message clair : la valeur d'égalité entre les femmes et les hommes est fondamentale; elle sous-tend la justice, la liberté et la paix et il faut en tenir compte dans les jugements qui seront rendus.

Le fait d'amender la Charte pour y mentionner expressément l'égalité entre les femmes et les hommes représente un moment unique et privilégié. La présidente du Conseil en appelle donc à la solidarité de toutes les personnes et de tous les groupes qui ont manifesté leur attachement à la valeur d'égalité entre les

femmes et les hommes lors de la commission Bouchard-Taylor.

"Le législateur a le pouvoir de voter et de changer les lois. Aussi, aujourd'hui, les élus ont la possibilité de déclarer haut et fort que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale au Québec. J'invite les députés des trois partis représentés à l'Assemblée nationale à faire abstraction de partisanerie et de voter en faveur du projet de loi no 63", poursuit Mme Pelchat.

### Utilité des modifications

Contrairement à la Charte canadienne, la Charte québécoise s'applique aux relations entre les personnes privées. Ainsi, avec cette modification, la valeur d'égalité entre les sexes sera considérée dans le domaine des

relations de travail, des relations locateur-locataire, commerçant-client, etc. De plus, les amendements pourront aider à soutenir, éventuellement, des mesures qui interdiraient la propagande haineuse envers l'un ou l'autre sexe. Par ailleurs, les modifications proposées pourraient aider à justifier le refus de certaines demandes d'accommodements. Notamment :

♀ une femme qui demanderait à porter le nom de famille de son mari, malgré l'article 393 du Code civil du Québec voulant que les époux conservent leurs noms dans le mariage.

Dans l'affaire Gabriel c. Directeur de l'État civil, une femme demandait à être exemptée de l'application de cette règle pour des motifs religieux, ce que la Cour supérieure a autorisé. Dans cette décision, jamais la Cour n'a considéré l'impact de sa demande sur son droit de ne pas faire l'objet d'une discrimination en vertu de son sexe.

♀ une femme qui demanderait à être soustraite des règles du patrimoine familial.

### Droit international

Le projet de loi no 63 correspond également à ce qui est proclamé par les grands traités internationaux et l'interprétation qui en a été faite, comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que par des déclarations internationales, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme.

De plus, le Québec, à l'instar du Canada, s'est engagé, entre autres, à ce que la discrimination à l'égard des femmes soit exempte de son corpus législatif et de ses pratiques, comme



## Suivi de l'article précédent.

Le prévoit la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Le Québec doit d'ailleurs rendre compte des mesures adoptées en vue de mettre en oeuvre les dispositions de la CEDEF.

### Autres modifications de la Charte

Plusieurs groupes ayant déposé un mémoire devant la Commission des affaires sociales ont demandé l'ajout d'autres modifications à la Charte, notamment concernant le statut des droits économiques et sociaux. Le Conseil croit qu'il vaut mieux se concentrer sur le projet de loi à l'étude, afin de régler une fois pour

toutes la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Charte. Toutefois, le Conseil invite les députés, puisqu'ils en ont le pouvoir, à soumettre un projet de loi distinct portant sur ces éventuelles modifications. Le Conseil évaluera le projet de loi et donnera ses commentaires, comme il le fait pour le projet de loi actuel.

Rappelons que le projet de loi no 63 fait écho à une recommandation du Conseil du statut de la femme dans son avis Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse rendu public à l'automne dernier. Le Conseil demandait alors que soit amendée la Charte québé-

coise afin d'y insérer un article analogue à l'article 28 de la Charte canadienne, pour que soit clairement affirmé que l'égalité entre les femmes et les hommes ne puisse être compromise au nom, notamment, de la liberté de religion.

Pour le Conseil, l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut souffrir d'aucun accommodement.

**Vous pouvez consulter le mémoire du Conseil au [www.csf.gouv.qc.ca](http://www.csf.gouv.qc.ca)**

## DES RÉACTIONS AU BUDGET FÉDÉRAL

### ♀ Michèle Asselin de la FFQ

« L'élimination des discriminations à l'égard des femmes exige beaucoup plus qu'une mention d'à peine sept lignes dans un budget. Comment le gouvernement Harper a-t-il pu faire la sourde oreille, encore une fois, aux revendications des groupes femmes alors qu'il avait toute la marge de manœuvre nécessaire avec les surplus importants dont il dispose ? Au cours de la prochaine année, le gouvernement prévoit élaborer un plan d'action pour faire progresser l'égalité des femmes. Or, les problèmes sont connus et les solutions identifiées. L'heure est venue de passer à l'action, sinon les écarts entre les femmes et les hommes s'accroîtront davantage ! »

**Porte-parole du NPD en matière de condition féminine**

« Budget après budget, les femmes attendent des mesures visant à promouvoir leur égalité, dont un programme abordable d'éducation préscolaire et de garde des enfants, des réformes au programme d'assurance-emploi, qui est inéquitable, des lois proactives en matière d'équité salariale, des logements abordables et une réelle tentative en vue d'éliminer les causes de l'inégalité au Canada.

Ce budget-ci, le Canada aurait eu l'occasion de mener des initiatives transparentes de budgétisation dans une perspective sexospécifique, comme celle actuellement à l'étude au sein du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes. Cependant, le gouvernement Harper a choisi de négliger le fait que les dépenses de l'État de même que ses mesures fiscales et budgétaires ont une forte incidence sur la vie des

femmes. Les femmes au Canada ne sont toujours pas en sécurité dans leur maison ou dans les rues. Selon les estimations, une sur quatre est victime de violence sexuelle au cours de sa vie. Sur le marché du travail, le salaire des femmes équivaut encore à 70 % seulement de celui des hommes, et, dans le cas des diplômées universitaires, la situation se dégrade au lieu de s'améliorer. La pauvreté est une réalité pour près de la moitié des femmes célibataires, veuves ou divorcées âgées de plus de 65 ans et pour plus de 40 % des femmes seules âgées de moins de 65 ans. Le budget de 2008 ne fait rien pour remédier à ces inégalités dont les femmes sont victimes.

Le gouvernement a l'obligation d'écouter la voix de 52 % de la population et de faire en sorte que le budget fédéral réponde aux besoins de tous.

Les femmes méritent mieux. »



## ÊTRE FÉMINISTE EN 2008?

Voici un extrait d'article trouvé dans *Châtelaine* du mois de mars 2008. Écrit par Mylène Tremblay, il s'intitule « L'état des femmes dans le monde ». Un article qui porte à réflexion. Je vous invite à le lire

### L'état des femmes dans le monde

Elles ne vont pas très bien, les femmes. Dans certaines régions du globe, le seul fait d'être femme, compromet dès la naissance les droits fondamentaux: sécurité, intégrité, liberté, dignité, égalité. Le mouvement féministe, lancé dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, devait pourtant mettre un terme aux inégalités hommes-femmes. Aurait-il échoué ou à demi réussi? Qu'en reste-t-il, d'ailleurs?

Une chose est sûre, le mot féminisme fait peur. Prisonnier de son passé revendicateur, il évoque pour beaucoup l'image de femmes frustrées, en guerre contre les hommes, et laisse indifférents ceux qui tiennent pour acquis les droits des femmes d'ici. Quant à ses partisans, ils se font plutôt discrets. C'est que le sujet est devenu tabou.

Mais comment un mot aussi empreint d'humanité peut-il effrayer? Car le féminisme, en renforçant le rôle des femmes, profite à toute la société.

A bien y regarder, on s'aperçoit pourtant que le Québec tout entier a pris le virage féministe. Le premier ministre Jean Cha-

rest illustre clairement par la parité hommes-femmes au sein de son Cabinet. En fait, l'égalité des sexes est, au même titre que la langue et la laïcité, l'un des principes identitaires fondamentaux du Québec.



Considéré comme l'une des terres les plus progressistes en matière des droits des femmes, le

Québec a cependant encore du chemin à faire dans les faits.

Ailleurs dans le monde, on ne se demande même pas si on est féministe ou pas. Trop d'urgences. Religions et coutumes place systématiquement les femmes en position d'infériorité. Pour modifier des lois inégalitaires, des femmes mettent leurs forces et leurs connaissances en commun. Grâce à ces groupes de pression, la situation évolue très lentement, mais sûrement.

Devant toute cette misère, qui peut prétendre alors ne pas vouloir être féministe, au moins par solidarité pour des femmes courageuses qui déploient tant d'efforts?



### SITUATION DES FEMMES DES POINTS CHAUDS

♀ En Europe, 8 pays sur 25, très religieux, refusent aux femmes le libre droit à l'avortement.

♀ En France, les crimes d'honneur, les mutilations sexuelles et les mariages forcés se répandent dans certaines communautés dominées par les islamistes radicaux.

♀ Deux millions de femmes, pour la plupart en Europe et en Asie, tombent chaque année dans le piège des trafiquants sexuels.

♀ Chaque année, 5000 femmes sont victimes de crimes d'honneur dans le monde.

♀ En Asie et en Afrique, 85 millions de filles ne sont pas scolarisées.

♀ En Afrique subsaharienne, les mutilations génitales sont pratiquées dans 28 pays.

♀ Dans tous les États arabes et en Afrique subsaharienne, l'infériorité des femmes est inscrite dans la loi.

♀ En Asie, il y a 100 millions de femmes « manquantes » à cause des avortements sélectifs et de la surmortalité infantine

♀ Au Mexique, au Guatemala et au Salvador, le nombre de femmes assassinées parce qu'elles sont des femmes augmente sans cesse

Source: Le livre noir de la condition des femmes, par Christine Ockrent

## UNE NOUVELLE COALITION EST NÉE.

Avez-vous remarqué que plusieurs publicités reprennent un vieil argument de vente? Effectivement de plus en plus de publicités sont redevvenues sexistes. Nous avons toutes en tête des publicités de bière bien connues où on allie bière, sport et jolies filles plus ou moins dénudées. Et ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Les publicités sont (à peine) plus subtiles mais le message demeure le même: vendre plus en utilisant le corps des femmes.



Conscientes de cette nouvelle remontée des publicités sexistes, des femmes ont constitué un organisme dont l'objectif est de mobiliser des hommes et des femmes

pour éliminer les publicités sexistes. La Coalition nationale contre les publicités sexistes s'est donnée comme mandat de réagir rapidement et publiquement pour dénoncer les publicités sexistes et en exiger leur retrait.

La Coalition adhère à des valeurs qui prônent l'égalité des rapports entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons.

Pour la Coalition, les publicités

- ♀ doivent être exemptes de stéréotypes sexistes et sexuels;
- ♀ ne doivent pas infantiliser les femmes et les hommes;
- ♀ ne doivent pas banaliser la sexualité qui a pour effet de rendre les femmes encore plus vulnérables à la violence;
- ♀ les publicités ne doivent pas proposer un seul modèle de

beauté irréel, impossible à atteindre ce qui compromet la santé des femmes et leur estime d'elles-mêmes, les rendant insatisfaites de leur apparence.

- ♀ ne doivent pas être axées sur des valeurs de séduction, de charme et de sexe qui ciblent principalement les fillettes et les adolescentes contribuant ainsi à leur hypersexualisation;
- ♀ doivent être porteuses d'un message où la dignité humaine est valorisée.

Toutes les personnes et les groupes qui souscrivent à l'objectif et aux valeurs portés par la Coalition nationale contre les publicités sexistes peuvent y adhérer. Il suffit de remplir un formulaire d'adhésion et de payer la cotisation demandée. Vous retrouverez ce formulaire sur le site web de la TCMFCQ.

## DES ÉCRANS DE VEILLE INNACCEPTABLES

Le 24 janvier dernier, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) nous apprenait que Bell Canada vend sur son site web des écrans de veille présentant des femmes en petite tenue présentant des poses suggestives. Sachant que la promotion de telles images contribue au renforcement de stéréotypes sexuels et sexistes, constatant la prolifération de ce type de publicités et leur banalisation par un nombre croissant d'entreprises québécoises et canadiennes, il devient urgent de contester massivement ce genre de pratiques commerciales. C'est ce



qu'a fait la FFQ qui a fait parvenir une lettre à la haute direction de Bell afin de les inciter à retirer ce produit du marché.

### Réaction de Bell

Le 30 janvier, l'une des membres de la FFQ a reçu une réponse de la part du Directeur général de Bell Canada, Monsieur Pierre Leclerc. Selon ce monsieur, la compagnie offrait plus ou moins un contenu semblable à ce que l'on retrouve dans les revues grand public, à la télévision et dans les autres médias. Toutefois, il ajoute que leur équipe responsable du

catalogue d'écrans de veille examine régulièrement ses offres afin de s'assurer qu'elles respectent leurs directives de contenu. Il précise qu'elle passe en revue les images spécifiques qui ont pu susciter des réactions de la part de ses clientEs.

Conséquemment, nous vous invitons à réagir le plus tôt possible. Vous trouverez un exemple de lettre de plainte et les coordonnées des personnes à qui on doit envoyer les plaintes sur le site suivant:

[www.ffq.qc.ca/actions/Bell/.html](http://www.ffq.qc.ca/actions/Bell/.html)

**DEMEURONS VIGILANTES!**

Venez nous voir sur le web!  
www.femmescentreduquebec.qc.ca

**POUR NOUS REJOINDRE:**

☎ 819-758-8282  
📍 19 A De Courval  
Victoriaville  
G6P 4W2



**QUE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE  
DEVIENNE UNE RÉALITÉ  
POUR TOUTES  
LES CENTRICOISES.**

**JOYEUX 8 MARS  
À TOUTES**

## NOUVELLES BRÈVES

### La FFQ aux Nations-Unies

La présidente de la FFQ, Michèle Asselin participe présentement à la 52e session de la Commission de la condition de la femme (CCF), au siège des Nations Unies à New York. Pendant dix jours, la CCF examine les thèmes suivants:

- ♀ Le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
- ♀ Les perspectives sexospécifiques sur les changements climatiques;
- ♀ La participation égale des femmes dans la prévention des conflits et la reconstruction de la paix après les conflits.

Cinq mille déléguées assistent à cette Commission qui est une commission fonctionnelle du Conseil économique et social de l'ONU. Chaque année, à la fin

du mois de février, des représentants des États se réunissent à New York pour évaluer les progrès en matière d'égalité entre les sexes, identifier les défis à relever, établir les normes mondiales et formuler des politiques visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.

### 25e anniversaire de la TCMFM

C'est le 5 mars que La Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) soulignera ses 25 ans d'existence. Ce qui rappelle à quelques unes d'entre nous (les plus expérimentées) tout un pan de souvenirs.

En effet, « La table de concertation des groupes de femmes de la Mauricie Bois-Francs » tenait sa première rencontre en décembre 1982 et allait se constituer légalement en février 1993. A la suite de la création de la région Centre-du-Québec, en

1997, elle changeait sa dénomination sociale pour la TCMFM.

*A nos consœurs du Nord, nous souhaitons un très beau 25e.*



### Un colloque sur les agressions sexuelles.

La Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval est heureuse de vous annoncer la tenue de son prochain colloque qui portera sur **la violence et l'agression sexuelle dans les relations amoureuses chez les jeunes**. La tenue de cet événement aura lieu à Laval **les 24 et 25 avril prochains au Château Royal à Laval**. D'autres informations vous parviendront sous peu par courriel de la TCMFCQ.